Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE
Commune délégué de La Barre en Ouche

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°2022.32
ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune délégué de MESNIL-EN-OUCHE,

Le Maire délégué de la commune déléguée de La Barre-en-Ouche,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2211-1, L2112-2, L2213-1, L2213-4, L2213-6 et suivants ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu le code de la route et notamment les articles R411-25 et R417-10 ;
Vu les lois et instructions sur les voiries publiques ;
Vu la demande effectuée par Monsieur FAURE François de la société **outillage Saint-Étienne** 42162 Andrezieux Boutheon, consistant au stationnement d'un camion-remorque dont l'encombrement est de 20,0 mètres x 2,5 mètres place de la Mairie de La Barre-en-Ouche, 27330 MESNIL-EN-OUCHE, le mercredi 10 aout 2022;
Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter le stationnement;

ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Le mercredi 7 décembre 2022 de 7h30 à 13h, la société Outillage Saint-Étienne, est autorisée à stationner le camion-remorque dont l'encombrement est de 20,0 mètres x 2,5 mètres place de la Mairie de La Barre-en-Ouche 27330 MESNIL-EN-OUCHE.

Article 2 : Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 3 : Afin de préserver la sécurité des piétons et des biens, tout véhicule irrégulièrement, stationnée dans la zone réglementée par le présent arrêté pourra être verbalisé.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Eure ;
- M. le Directeur des Services d'Incendie et de Secours de l'Eure ;
- Le siège de la commune de Mesnil-en-Ouche ;
- M. Faure le représentant de l'entreprise Outillage Saint-Etienne

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 9 aout 2022

Le Maire délégué,

Bernard VANDOOREN,

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)
Commune déléguée de La Barre-en-Ouche

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

OUTILLAGE DE SAINT-ETIENNE
S.A.S. au capital de 328 500 euros
RCS. St Etienne B 319 438 321
NAF 4789Z
Tel - 09.87.87.65.65
Adresse : Parc des Essarts - B.P. 20086
42162 ANDREZIEUX BOUTHEON Cedex

MAIRIE DE LA BARRE EN OUCHE

27330 LA BARRE EN OUCHE

Service Planning :
Ligne directe : 09.87.87.65.68
Mail : planning@shopix.fr
Fax : 04.82.89.00.15

A l'attention de Madame, Monsieur le Maire

Andrezieux-Bouthéon, le 2 août 2022

Objet : Demande d'autorisation de stationnement
T16

Madame, Monsieur le Maire,

Nous sollicitons de votre bienveillance l'autorisation de stationnement pour une livraison d'outillage dans la commune de LA BARRE EN OUCHE, lors de notre passage le :

mercredi 7 décembre 2022
de 08h30 à 12h30

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre autorisation de stationnement ; nous nous présenterons avec un camion-remorque dont l'encombrement est de 16,0 mètres x 2,0 mètres.

Nous espérons de votre part une réponse favorable, par retour de ce mail renseigné ci-dessous,

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

François FAURE

Nos réf. **27330 LA BARRE EN OUCHE**
SD48 **T 16 mercredi 7 décembre 2022**

☒ **Stationnement accordé**

Lors de notre dernier passage, vous nous aviez attribué l'emplacement :
Place de la Mairie
En cas de changement, merci de nous préciser ci-dessous le nouvel emplacement :

Montant du droit de stationnement : 25 €

☒ sera réglé le jour de notre passage.
☐ sera réglé par l'envoi d'un chèque, environ 10 jours avant la vente.
☐ sera réglé en don de marchandise.
☐ sera réglé par virement (joindre un rib).
☐ sera réglé à réception du titre de trésorerie

☐ **Stationnement refusé**

Motif du refus :

Signature et cachet :

COMMUNE DE MESNIL-EN-OUCHE (Eure)

Commune déléguée de La Barre-en-Ouche